



## Déclaration à la CAPD du 30 juin 2009

Nous siégeons aujourd'hui pour valider en cette fin d'année scolaire les propositions d'affectation dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement. Cette séance n'est pas une réunion anodine, elle est exceptionnelle à plusieurs titres et non des moindres :

L'argument de vente du ministère concernant le nouveau mouvement « plus simple, plus efficace, plus proche des enseignants » vient de voler en éclats. Nous assistons malheureusement à la « faillite » de ce dispositif. Dès le début, nous avons mis en garde Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur cette aventure dans laquelle vous vous engagez. Malheureusement, l'accueil très réservé de nos arguments et propositions augurait d'un alignement sans état d'âme de l'Inspection Académique du Bas-Rhin sur la volonté gouvernementale de pousser sur la touche les organisations représentatives du personnel.

Pour la première fois de mémoire de commissaire paritaire, nous ne pouvons effectuer notre travail de contrôle sur les opérations d'affectation faute d'avoir reçu les documents de travail indispensables dans les délais impartis. Peut-on qualifier cela de mauvais fonctionnement du paritarisme ou d'une première étape vers des affectations sans CAPD ?

Nous nous considérons, ainsi que nos collègues restés sans postes après la 1<sup>ère</sup> phase, victimes d'une « prise d'otage ». Quelles sont les possibilités qui nous sont offertes ? Adopter vos propositions en l'état et permettre ainsi aux enseignants et aux écoles d'organiser leur rentrée ? Refaire cette phase avec des affectations différées, détricoter ce qui a été fait sans garantie à nos yeux d'une meilleure équité entre enseignants ? Pour nous, aucune de ces solutions n'est acceptable.

Nous ne reprendrons pas une fois encore tous les éléments qui nous permettent de dénoncer l'inéquité qui résulte des affectations que vous proposez, d'envisager les erreurs générées par la complexité des procédures employées. Nous constatons, que sur l'ensemble du mouvement, le barème devient de moins en moins un critère de référence pour expliquer l'attribution des postes. De nombreux collègues l'ont déjà bien compris et nous voulons exprimer ici leur profond sentiment d'injustice, voire de révolte devant cette situation.

Encore une fois, nous ne mettons pas en cause le travail des personnels de la DIPERS qui ont fait le maximum avec les moyens dont ils disposaient, contraints de travailler à flux tendu sur un mouvement « explosé », d'adapter continuellement les règles pour se plier au bon vouloir du logiciel d'affectation.

Nous ne pouvons pour toutes ces raisons, accepter le projet que vous allez nous soumettre ce matin. Nous expliquerons à nos mandants que nous sommes dans l'impossibilité d'assumer notre rôle de commissaire paritaire puisque vous ne nous en avez pas donné les moyens.

Le mécontentement des enseignants, le travail exorbitant généré pour une efficacité toute relative, la faillite du dispositif, nécessitent de revenir à des pratiques moins dogmatiques mais plus en adéquation avec le fonctionnement du premier degré. Si les textes enjoignent l'administration d'être la seule à proposer des affectations aux collègues, rien ne l'empêche de consulter en amont leurs représentants. Je crois que ceux qui sont devant vous ont déjà fait preuve à maintes reprises de leur esprit constructif de dialogue et de proposition dans l'intérêt du service public d'éducation et de l'ensemble de ses acteurs. Nous réitérons aujourd'hui notre retour à un mouvement en phases distinctes avec les saisies de vœux correspondants.